# Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse

# Rapport de reddition de comptes pour l'exercice financier 2012-2013

**Juillet 2013**

# TABLE DES MATIÈRES

Énoncé des responsabilités....1

Message de la directrice et chef de la direction....2

I. Introduction....3

II. Progrès et réalisations....3

*Objectif stratégique 1*....3

*Objectif stratégique 2*....4

*Objectif stratégique 3*....4

III. Bilan financier....5

IV. Mesures de rendement....5

*Priorité 1 : Aborder les enjeux prioritaires liés aux droits de la personne*....5

*Priorité 2 : Intégrer les approches réparatrices dans le travail de la Commission*....6

*Priorité 3 : Faire avancer le dialogue et les pratiques en matière de droits de la personne*...7

## ÉNONCÉ DES RESPONSABILITÉS

Le compte rendu des activités de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse (CDPNE) pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2013 est préparé en vertu de la loi sur les finances (*Finance Act*) et des politiques et lignes directrices gouvernementales. Ces autorités exigent la présentation d'un compte rendu sur les résultats selon l'énoncé de mandat de la CDPNE pour l'exercice financier 2012-2013. Le compte rendu des résultats inclut nécessairement les estimations, les jugements et les opinions de la direction de la CDPNE.

Nous reconnaissons que le présent compte rendu des activités relève de la direction de la CDPNE. Le compte rendu est, dans la mesure du possible, une représentation complète et exacte des résultats en ce qui a trait aux objectifs et aux priorités établis dans l'énoncé de mandat de la CDPNE pour l'exercice.

_____

Tracey L. Williams
Directrice et chef de la direction de la Commission des droits de la personne de la N.-É.

## MESSAGE DE LA DIRECTRICE ET CHEF DE LA DIRECTION

C'est avec plaisir que je présente le compte rendu des activités de la CDPNE pour l'exercice 2012-2013. Ce rapport présente un résumé des réalisations de la CDPNE en ce qui a trait à ses engagements pris dans l'énoncé de mandat 2012-2013.

La CDPNE est un chef de file en ce qui a trait à l'excellence et aux pratiques exemplaires dans la promotion et la protection des droits de la personne dans cette province. Notre engagement à cet égard a permis à la CDPNE d'apporter des améliorations à tous les aspects de ses objectifs stratégiques. L'exercice 2012-2013 a marqué la première année du nouveau plan stratégique de la CDPNE, et la première année complète de mise en œuvre de la nouvelle approche en matière de résolution de conflits. Cette approche est sous-jacente à l'application des principes de justice réparatrice à notre travail. L'un des objectifs de la CDPNE est que cette approche permettra d'améliorer le dialogue entre les parties à une plainte relative aux droits de la personne en mettant l'accent sur les aspects relationnels des enjeux en question, en maximisant l'efficacité, en réduisant les temps d'attente et, en fin de compte, en offrant des services améliorés aux citoyens de la Nouvelle-Écosse.

Plusieurs réalisations ont été effectuées au cours du dernier exercice financier. Elles sont présentées dans ce rapport. La mise en œuvre du programme vient de débuter, mais des résultats positifs et tangibles sont déjà constatés. L'accumulation de dossiers n'ayant pas encore été traités a été éliminée, les temps d'attente ont été réduits de façon spectaculaire, et nous recevons des commentaires positifs des participants au processus des droits de la personne. Les données empiriques sur les effets de l'approche réparatrice sont en cours de collecte. Nous prévoyons entamer l'évaluation de ce programme au cours du prochain exercice financier.

La CDPNE est ravie d'annoncer qu'elle accueille la conférence de l'Association canadienne des commissions et des conseils des droits de la personne (ACCCDP) à Halifax, en mai 2013. Il s'agira d'une occasion pour les défenseurs, les universitaires, les représentants des gouvernements et autres intervenants de se rencontrer et d'échanger des idées et des expériences dans le domaine des droits de la personne.

Nous prévoyons également la publication de notre rapport sur le profilage racial des consommateurs en mai 2013. Il s'agit d'un travail important que notre commission a entamé il y a presque deux ans, examinant les enjeux qui touchent la vie quotidienne des gens.

La CDPNE poursuit son dialogue avec les partenaires, les intervenants, le gouvernement et les Néo-Écossais en général pour promouvoir l'inclusion et l'équité pour tous.

Je remercie sincèrement le personnel, la direction et les commissaires pour leur engagement et leur travail visant à offrir le meilleur service possible au public pendant cette période.

Cordialement,

Tracey L. Williams
Directrice et chef de la direction de la Commission des droits de la personne de la N.-É.

## I. INTRODUCTION

Le présent document est un rapport sur les objectifs, les priorités et les mesures de rendement cernés dans l'énoncé de mandat de la CDPNE pour 2012-2013. L'énoncé de mandat peut être consulté sur le site Web de la CDPNE à l'adresse http://humanrights.gov.ns.ca/publications-reports-and-plans.

Pendant l'année, la CDPNE a maintenu un personnel varié et a poursuivi son engagement envers un environnement de travail positif et professionnel. La CDPNE compte 24 employés qui travaillent dans trois régions de la province, c'est-à-dire Halifax, Sydney et Digby. La direction compte quatre postes, tous situés au bureau d'Halifax.

***Changements majeurs aux programmes***

Le 1er janvier 2012, la CDPNE a mis en œuvre un nouveau modèle intéressant pour la résolution des conflits qui aborde les enjeux du point de vue de la justice réparatrice. Cette approche est guidée par une reconnaissance que les interactions entre les gens sont de nature relationnelle, mais que la responsabilité des gestes et les conséquences sont nécessaires. Elle reconnaît également que les collectivités s'intéressent aux questions des droits de la personne.

***Budget***

La CDPNE a réussi à atteindre ses objectifs budgétaires en 2012-2013 grâce à une amélioration de l'efficacité. Les coûts liés aux commissions d'enquête continuent de créer un défi pour notre budget. La commission d'enquête est l'étape finale du traitement d'une plainte relative aux droits de la personne, et le processus est dirigé par le président de la commission d'enquête, nommé par un processus indépendant. La CDPNE rembourse tous les coûts de la commission d'enquête, y compris la location d'une salle, les coûts de transcription, les frais de déplacement et l'indemnité quotidienne du président de la commission d'enquête. La CDPNE n'a aucun contrôle sur la durée et la complexité du processus, qui relève du président de la commission d'enquête. C'est pourquoi elle n'a aucun contrôle sur ces dépenses, bien qu'elle soit en mesure de réduire les coûts, par exemple en louant des salles à prix réduit pour les audiences.

Les dépenses réelles de la CDPNE pour l'exercice financier 2012-2013 se chiffraient à 2 140 000 $ alors que le budget autorisé était de 2 143 000 $.

## II. PROGRÈS ET RÉALISATIONS

Dans son énoncé de mandat pour 2012-2013, la CDPNE a confirmé trois objectifs stratégiques. Voici les faits saillants des grandes initiatives entreprises afin de respecter les priorités établies par la CDPNE à l'appui de ces objectifs. Les mesures de rendement pour les trois priorités sont présentées à la section IV.

Voici les trois objectifs stratégiques :

**Objectif stratégique 1. Déterminer des enjeux prioritaires en matière de droits de la personne, les aborder et les intégrer aux opérations**

La CDPNE a collaboré avec des universitaires et des intervenants sur les enjeux qui touchent les personnes handicapées. Une grande partie de ce travail a mis l'accent sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il est prévu qu'à titre de signataire

de cette convention, le Canada devra faire rapport sur ses efforts de mise en œuvre, et que les commentaires de la Nouvelle-Écosse seront utiles à cet égard.

La CDPNE a travaillé de concert avec le ministère de la Justice, le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine ainsi que des intervenants du secteur public et du secteur privé sur la question des personnes transgenres en Nouvelle-Écosse. La Commission, conformément à sa position énoncée précédemment au gouvernement, et conformément aux modifications législatives au Manitoba et en Ontario ainsi qu'à la jurisprudence à l'échelle du Canada, a recommandé des modifications à notre loi sur les droits de la personne (*Human Rights Act*) pour protéger les droits des personnes transgenres en ce qui a trait à l'identité et à l'expression de genre. Ces modifications ont été adoptées par l'Assemblée législative en décembre 2012.

La CDPNE a collaboré avec le gouvernement et les intervenants au sujet des enjeux liés à la citoyenneté et à l'immigration. Le racisme subi par les nouveaux immigrants en Nouvelle-Écosse était un enjeu particulier pour la Commission. La CDPNE poursuivra son travail avec des partenaires tels que l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, les Services d'établissement et d'intégration et les dirigeants communautaires pour appuyer nos nouveaux citoyens.

**Objectif stratégique 2. Intégrer pleinement les approches réparatrices au travail de la Commission**

La CDPNE a entamé la mise en œuvre d'un modèle réparateur de résolution des conflits en janvier 2012. Dans le cadre de la mise en œuvre, la CDPNE a rencontré plusieurs intervenants clés afin de tenir des discussions, d'offrir de l'information et, dans certains cas, d'offrir de la formation relative au processus de justice réparatrice de la Commission. Ces intervenants étaient des membres du public, des collègues du gouvernement, des avocats et des défenseurs des droits de la personne. Il convient de signaler en particulier que le personnel de la Commission a rencontré des homologues d'autres organismes des droits de la personne aux niveaux provincial et fédéral, ainsi que des membres d'organismes internationaux, afin de mieux comprendre les approches réparatrices et les avantages de leur utilisation dans les pratiques liées aux droits de la personne.

En septembre 2012, la CDPNE a participé à la toute première commission d'enquête sur la justice réparatrice. Cette commission d'enquête a utilisé les principes de justice réparatrice élaborés par la Commission dans la résolution finale d'une plainte liée aux doigts de la personne.

**Objectif stratégique 3. Faire progresser le dialogue et les pratiques en matière de droits de la personne**

La CDPNE a continué d'offrir de l'éducation, de l'information et des services de consultation relativement aux politiques sur les droits de la personne à ses partenaires et ses intervenants, par exemple le gouvernement, les membres du public, les membres de la communauté des affaires et les étudiants.

Dans le cadre de son engagement continu, la CDPNE a organisé deux événements annuels réguliers mais importants. Le premier est la célébration de la Journée internationale des droits de la personne, le 10 décembre. Le deuxième est la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, en mars.

En avril 2013, la CDPNE a participé à la résolution de la plainte de la Halifax Association of Black Firefighters par une commission d'enquête sur la justice réparatrice. Par conséquent, la Commission s'est engagée à faciliter davantage de discussions sur les enjeux raciaux qui ont été

soulevés dans ce cas, avec les collectivités de la Nouvelle-Écosse, par l'entremise du processus de dialogue réparateur.

## III. BILAN FINANCIER

| **Commission des droits de la personne de la N.-É.** | | |
|---|---|---|
| | Estimations pour 2012-2013 (en milliers de dollars) | Dépenses réelles de 2012-2013 (en milliers de dollars) |
| Dépenses brutes de programme | 2 143 | 2 140 |
| Salaires et avantages sociaux | 1 804 | 1 627,2 |
| Personnel financé (ETP) | 23,5 | 22,1 |

## IV. MESURES DE RENDEMENT

Les mesures présentées dans ce rapport proviennent de l'énoncé de mandat de la Commission pour 2012-2013. La Commission a trois objectifs stratégiques, qui ont déjà été présentés aux pages précédentes. Ces objectifs sont regroupés selon trois priorités.

Ces priorités sont les suivantes :

- Aborder les enjeux prioritaires en matière de droits de la personne
- Intégrer pleinement les approches réparatrices au travail de la Commission
- Faire progresser le dialogue et les pratiques en matière de droits de la personne

**Priorité 1**

**Résultat : Aborder les enjeux prioritaires en matière de droits de la personne**

**Mesures :**
a) Faire rapport aux commissaires
b) Obtenir l'approbation des commissaires sur les priorités cernées en matière de politiques
c) Fournir des mises à jour

**Que signifient ces mesures?**

Pour que le public ait confiance en la capacité de la CDPNE de régler les conflits liés aux droits de la personne, l'organisme doit être en mesure non seulement de s'acquitter de son mandat prévu par la loi sur les droits de la personne (*Human Rights Act*), mais il doit également être évident que l'organisme s'acquitte de son mandat. La CDPNE a des ressources limitées. Il est donc nécessaire de cerner les enjeux clés en matière de droits de la personne et d'en établir la priorité. Ainsi, il faut faire rapport aux commissaires d'une façon quelconque.

Les commissaires forment l'organisme d'élaboration des politiques de la CDPNE. Ainsi, leur approbation est nécessaire pour cerner et aborder les enjeux prioritaires en matière de droits de la personne.

Des mises à jour sont nécessaires pour faire en sorte que les pratiques exemplaires sont utilisées et pour effectuer l'évaluation appropriée du travail de la CDPNE.

**Où en sommes-nous?**

Les commissaires se rencontrent six fois par année. Pendant ces rencontres, ils considèrent les plaintes reçues relativement aux droits de la personne. De plus, ils discutent des politiques qui déterminent l'orientation de la Commission. Il incombe ensuite au personnel administratif de mettre en œuvre ces décisions stratégiques. Une procédure a été élaborée selon laquelle un rapport est remis à l'avance aux commissaires. Le rapport contient les engagements pris par la CDPNE en vertu de son énoncé de mandat.

Le procès-verbal des rencontres est conservé dans les dossiers, et des mesures de suivi sont créées afin de déléguer la responsabilité relative aux décisions prises par les commissaires. Dans le cadre du processus de rapport régulier, des mises à jour et des rapports d'étape sont fournis aux commissaires en ce qui a trait aux enjeux clés liés aux droits de la personne. Ces rapports et les comptes rendus des décisions des commissaires servent à des fins d'évaluation et d'examen.

**Quels sont nos objectifs?**

Les enjeux liés aux droits de la personne sont en constante évolution. Il est nécessaire que les commissaires se rencontrent régulièrement pour considérer les tendances actuelles. Les méthodes actuelles de rapport et de tenue de dossiers fonctionnent bien. Elles permettent aux membres du personnel d'exécuter leurs tâches et de faire rapport sur leurs progrès. Nous considérons la possibilité de faire rapport par voie électronique pour améliorer l'efficacité et tenir compte des intérêts environnementaux.

**Priorité 2**

**Résultat : Intégrer pleinement les approches réparatrices au travail de la Commission**

**Mesures :**

a) Utiliser davantage les approches réparatrices
b) Adopter des initiatives de communication sur les approches réparatrices
c) Fournir des rapports et des mises à jour

**Que signifient ces mesures?**

L'intégration des approches réparatrices est une pierre angulaire du travail de la Commission. Il est essentiel que le public, le gouvernement et tous les intervenants clés connaissent ces approches, leur impact sur le travail de la CDPNE et les avantages de leur mise en application.

**Où en sommes-nous?**

La CDPNE a mis en œuvre l'utilisation des approches réparatrices dans tous les aspects de son

travail. Les principes de justice réparatrice sont maintenant un point d'ancrage pour tous les éléments du processus de résolution de conflits. Ces principes sont en cours d'adoption dans le travail de l'unité des relations raciales, de l'équité et de l'inclusion. L'unité des services juridiques vise à mettre en œuvre les approches réparatrices dans le travail des commissions d'enquête.

Chaque unité a élaboré un volet de communication qui met en évidence les approches réparatrices. L'équipe de résolution des conflits communique ce qu'elle fait à tous les clients de la CDPNE et à toute autre personne impliquée dans une plainte liée aux droits de la personne. De plus, elle a fait des progrès considérables dans la communication des avantages de ces approches à d'autres organismes des droits de la personne à l'échelle du Canada, aux gouvernements, aux partenaires stratégiques et même à des défenseurs des droits de la personne sur la scène internationale. L'unité des relations raciales, de l'équité et de l'inclusion communique les pratiques réparatrices aux gens et aux organismes auxquels elle offre des services d'éducation en matière de droits de la personne, au sein du gouvernement grâce à sa participation à la Table ronde sur la diversité et par d'autres moyens, ainsi qu'au grand public. L'unité des services juridiques a offert des services d'éducation sur les approches réparatrice à la communauté juridique en générale, par exemple au ministère de la Justice, à l'Association des avocats de la Nouvelle-Écosse et à l'Association du Barreau canadien.

Les avantages de l'expansion des approches réparatrices sont tangibles et peuvent être démontrés. Au sein de l'unité de résolution de conflits, une accumulation d'une centaine de cas à être traités a été réduite à zéro.

Des rapports et des mises à jour sur les progrès sont régulièrement transmis aux commissaires.

**Quels sont nos objectifs?**

La CDPNE continuera l'expansion de l'utilisation des principes de justice réparatrice et la communication avec le public, le gouvernement et les intervenants à ce sujet. De plus, il est prévu qu'à l'avenir, les principes de justice réparatrice seront intégrés à toutes les politiques et procédures de la Commission.

**Priorité 3**

**Résultat : Faire progresser le dialogue et les pratiques en matière de droits de la personne**

**Mesures :**

a) Mobiliser et engager les personnes qui s'intéressent aux droits de la personne
b) Assurer la communication du travail de la Commission au moyen de conférences et d'articles dans les revues universitaires
c) Créer des plans de communication interne et externe
d) Établir un contact avec d'autres agents de communication

**Que signifient ces mesures?**

La promotion des droits de la personne fait partie intégrante du mandat de la Commission. La communication efficace du message lié aux droits de la personne est essentielle à l'atteinte de l'objectif ultime qui est de faire avancer le dialogue et les pratiques en matière de droits de la personne et d'engager le grand public, les partenaires et les intervenants.

**Où en sommes-nous?**

La CDPNE a fait des progrès dans le domaine des communications au cours de l'exercice 2012-2013. Elle a collaboré avec des universitaires pour faire la promotion des droits des personnes handicapées et pour promouvoir l'éducation, notamment en ce qui a trait à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. De plus, tel qu'énoncé ci-dessus, la CDPNE organisera une conférence nationale qui accueillera des universitaires, des représentants du gouvernement et des intervenants.

Tel qu'énoncé ci-dessus, l'intégration des principes de justice réparatrice dans le cadre de la pratique des droits de la personne dans tous les aspects de notre travail a été entamée par toutes les unités de la Commission.

Un contact a été établi avec d'autres agents de communication, et la Commission remercie Communications Nouvelle-Écosse et le personnel des communications du ministère de la Justice pour leur appui.

La CDPNE a entamé l'élaboration des plans de communication interne et externe en 2012-2013, et ce travail se poursuit.

**Quels sont nos objectifs?**

L'avancement du dialogue et des pratiques en matière de droits de la personne sera toujours un objectif continu. L'adoption de bonnes pratiques de communication continuera d'être une priorité pour la CDPNE. Au cours du prochain exercice financier, la Commission continuera la promotion des droits de la personne et renforcera la façon dont son travail est communiqué au public.

Le présent compte rendu des activités offre un bref aperçu du travail de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Pour obtenir plus d'information sur ce que nous faisons, consultez notre site Web à l'adresse http://humanrights.gov.ns.ca (en anglais seulement). Nous apprécions également tout commentaire et toute suggestion. Vous pouvez communiquer avec nous au numéro sans frais 1-877-269-7699 ou à l'adresse hrcinquiries@gov.ns.ca.